

Restructurer le Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés pour accroître la compétitivité du tourisme

Le tourisme est une industrie de 74,9 milliards de dollars au Canada. En 2008, plus de 1,8 million de Canadiens travaillaient pour l'industrie touristique. La santé et la compétitivité de l'industrie exigent que les gouvernements traitent divers enjeux qui menacent sa viabilité.

Un de ces enjeux concerne le fonctionnement du programme de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée sont courants au sein de l'industrie touristique internationale. Ces programmes permettent aux visiteurs en provenance de l'étranger d'être remboursés des taxes à la valeur ajoutée sur les achats effectués durant leur séjour au pays. Les remboursements de la TVA servent de facteur concurrentiel dans les programmes de marketing des organismes touristiques.

Les remboursements de la TVA sont courants parce que le tourisme international est considéré comme une industrie d'exportation, au même titre que la fabrication. Or, les industries d'exportation peuvent rarement transférer les taxes de consommation aux consommateurs, car ceux-ci se tourneront vers d'autres sources. Les dépenses en tourisme international sont fortement sujettes à ce type d'élasticité qui atteint 2,7 ou 2,8 % au Canada. Le système de remboursement de la TVA du Canada doit rester concurrentiel.

Jusqu'en 2007, le programme de remboursement de la TVA du Canada était appelé Programme de remboursement aux visiteurs et s'appliquait aux voyageurs individuels et aux voyageurs des congrès. Il a été annulé en 2007 et le gouvernement du Canada a mis en œuvre un nouveau programme appelé Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés. L'ancien programme a été annulé à cause d'inefficiences sur le plan de l'administration des coûts et des préoccupations du gouvernement en matière de responsabilisation.

Le nouveau Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés a des règles d'application des remboursements différentes et s'applique uniquement aux forfaitistes et aux congrès. Un nombre ou type limité de circuits de groupe est admissible à un remboursement de 50 % de la TPS/TVH. Le programme ne s'applique pas aux voyageurs individuels. Il vise à rendre les forfaits touristiques concurrentiels par rapport à ceux des autres pays et à encourager les forfaitistes étrangers à vendre le Canada comme destination touristique. Il est également censé être offert plus économiquement tout en augmentant la responsabilisation à l'égard des dépenses de remboursement des taxes du gouvernement.

Cependant, les changements aux procédures ont mené à un programme trop coûteux pour l'industrie. En dépit de ses bonnes intentions, le programme n'atteint pas ses objectifs à cause de ses complexités et du fardeau administratif qu'il impose aux forfaitistes internationaux. L'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) a découvert grâce à un sondage des organisateurs de voyages en groupe américains que le nombre de personnes qui considèrent le processus de remboursement comme étant coûteux surpasse le nombre de personnes qui ne le trouvent pas coûteux par plus de sept contre un. En outre, un forfaitiste sur quatre maintient qu'il absorbera tout simplement la TPS et ajustera le prix des forfaits au Canada à la hausse pour récupérer la TPS plutôt que d'utiliser le processus de remboursement. Cela rend les forfaits au Canada moins concurrentiels.

La tendance d'ajouter 5 % au coût du forfait pour éviter le processus de remboursement est très inquiétante, particulièrement étant donné qu'une taxe de vente harmonisée sera mise en œuvre dans deux des principales provinces touristiques du pays durant l'été 2010. On craint qu'une hausse de taxe de 5 % à 12 % et 13 % respectivement en Colombie-Britannique et en Ontario n'ait un effet négatif immédiat sur un système que les utilisateurs n'avalisent pas. L'industrie craint, pour sa part, que lorsque la TVH harmonisée sera mise en œuvre, les voyages de groupe à destination de la Colombie-Britannique et de

l'Ontario coûteront plus cher parce que les forfaitistes ajouteront la taxe additionnelle à leurs prix, rendant ces deux provinces encore moins concurrentielles sur le marché touristique international.

L'industrie s'inquiète également de ce que le nouveau Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés ne s'applique pas aux visiteurs individuels au Canada, mais seulement aux congrès et aux voyages organisés. Elle affirme qu'en excluant les visiteurs individuels du programme de remboursement de la TVA, le Canada est désavantagé par rapport aux endroits attrayants en Europe et en Amérique du Sud qui offrent des programmes de remboursement de la TVA aux visiteurs individuels. Les voyageurs indépendants sont un segment croissant du marché des voyages. L'augmentation importante du prix des biens et services touristiques pour ce marché due à la mise en œuvre de la TVH diminuera les voyages indépendants au Canada et aura des retombées négatives pour la vente de biens au détail comme logement, repas, attractions et activités récréatives.

Une étude de CRA International de 2007 sur les impacts estimés de l'annulation du remboursement de la TPS aux visiteurs individuels projetait ce qui suit :

- baisse estimée des dépenses touristiques de 213 millions de dollars par an;
- diminution du PIB de 114 millions de dollars par an;
- perte de 1 900 emplois.

En utilisant des estimations similaires de l'élasticité, on pourrait présumer une perte semblable de revenus et de pertes à cause de l'augmentation du coût des produits et services touristiques de 7 % et 8 % respectivement en Colombie-Britannique et en Ontario.

Une coalition de l'industrie touristique appelée coalition pour le Programme de remboursement aux visiteurs a décrit une démarche visant un programme révisé. Elle propose que le nouveau programme soit autoréglementé et financé par l'industrie et sujet à l'homologation et à des vérifications régulières par les agences fédérales appropriées. La documentation et le système de traitement des remboursements seraient protégés contre la fraude, transparents et faciles à utiliser. Sur le plan opérationnel, le gouvernement fédéral octroierait une licence à un organisme national sans but lucratif réputé qui surveillerait le fonctionnement du nouveau programme. Le principal titulaire de licence serait chargé de soumettre au gouvernement fédéral un état sommaire des demandes de remboursement admissibles au titre du Programme de remboursement aux visiteurs et recevrait les fonds pour allocation aux demandeurs. Il travaillerait avec des sous-titulaires de licence, comme l'ASFC, qui serviraient de point de contact pour les visiteurs. Ce modèle créerait un programme de remboursement viable et inciterait les visiteurs étrangers à dépenser au Canada tout en éliminant les frais administratifs du gouvernement pour le traitement des remboursements.

La Chambre de commerce du Canada reconnaît l'apport de l'industrie touristique à l'économie canadienne. L'ajustement du système de remboursement de la TPS/TVH pour voyageurs étrangers s'impose pour attirer une plus grande partie du marché touristique mondial et placer le tourisme récepteur international sur un plan d'égalité avec les autres marchés d'exportation du Canada.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Élimine le fardeau administratif excessif imposé aux forfaitistes internationaux qui entrave l'utilisation du Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés.
2. Élabore un programme de remboursement de la TPS/TVH pour voyageurs individuels.